



Commission Urbanisme et Environnement

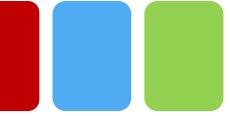
**Mardi 01 décembre 2020 à 18h00
Salle des fêtes de St Fraigne**





Ordre du jour :

- 1. Avis sur le projet de parc éolien « Les Groies » à Villemain et Loubillé (79)**
- 2. Etat d'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
- 3. Périmètres délimités des abords des Monuments Historiques et PLUi**
- 4. Questions diverses**



1. Avis sur le projet de parc éolien « Les Groies » à Villemain et Loubillé (79)



Avis sur les projets de parcs éoliens :

➤ Article R181-38 du Code de l'Environnement :

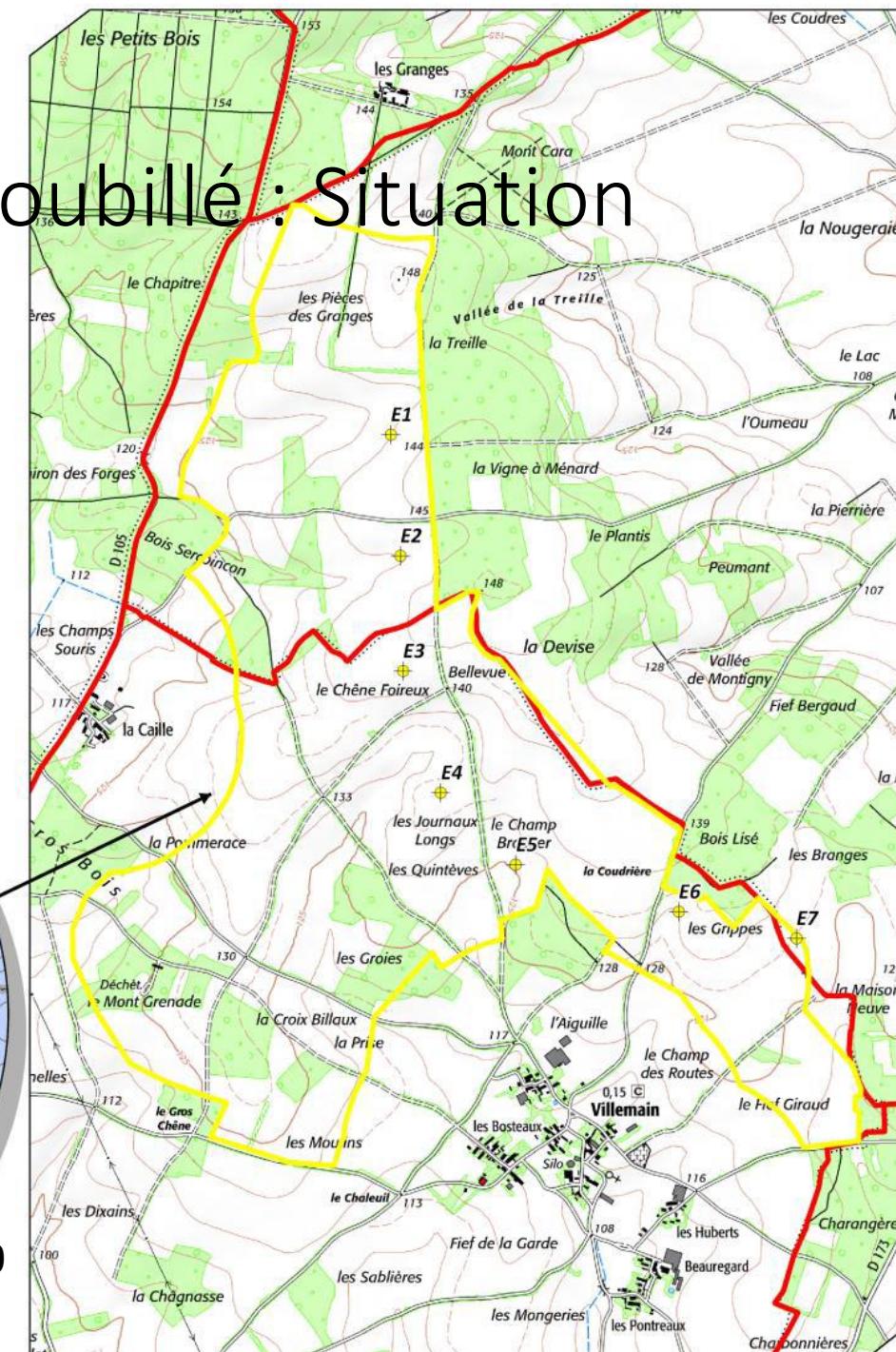
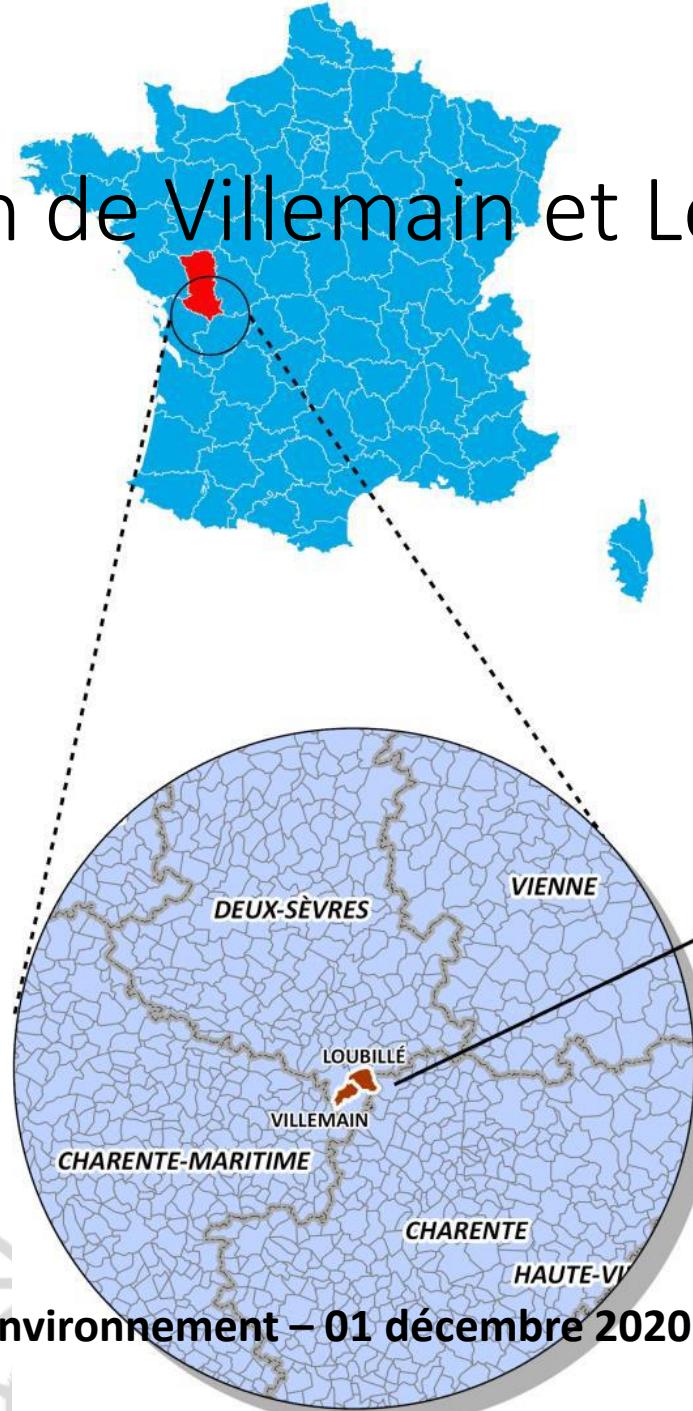
Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article [R. 123-11](#) et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

➤ Demande d'avis de la Préfecture :

- si le projet est situé sur le territoire de la CDC (même partiellement)
- si au moins une commune concerné par le rayon d'affichage (6km) est membre de la CDC



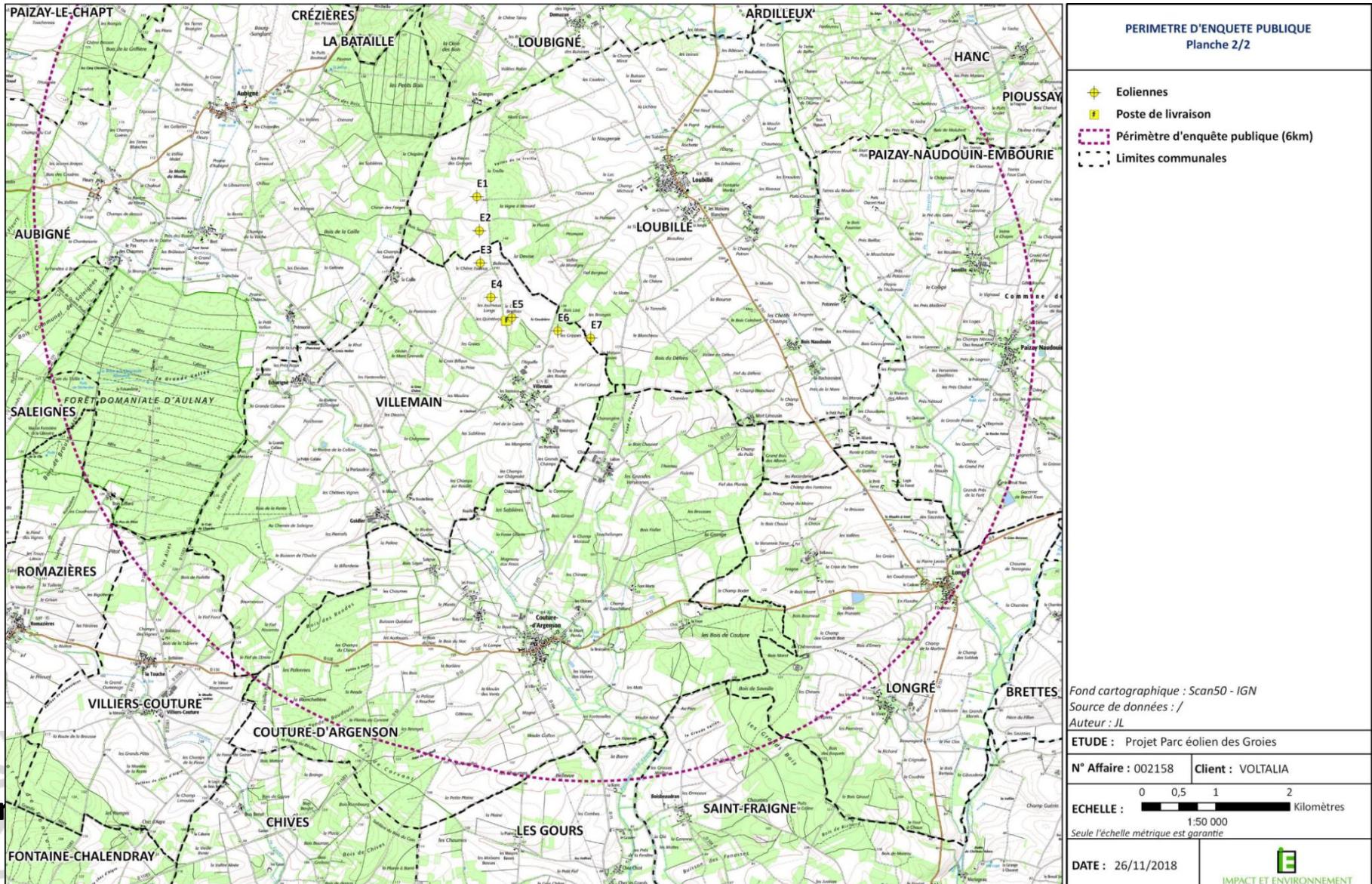
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Situation



Commission Urbanisme et Environnement – 01 décembre 2020



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Situation

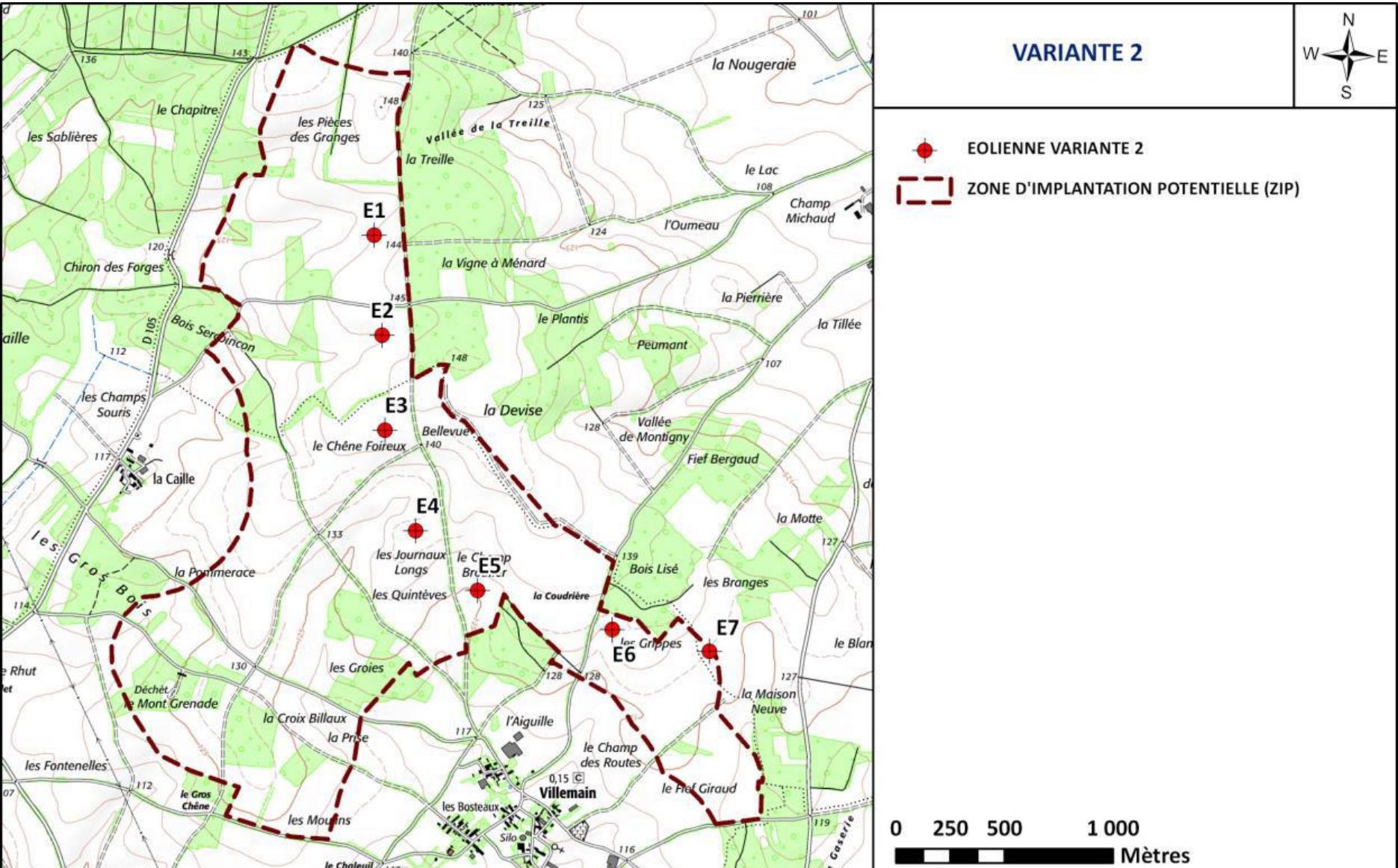




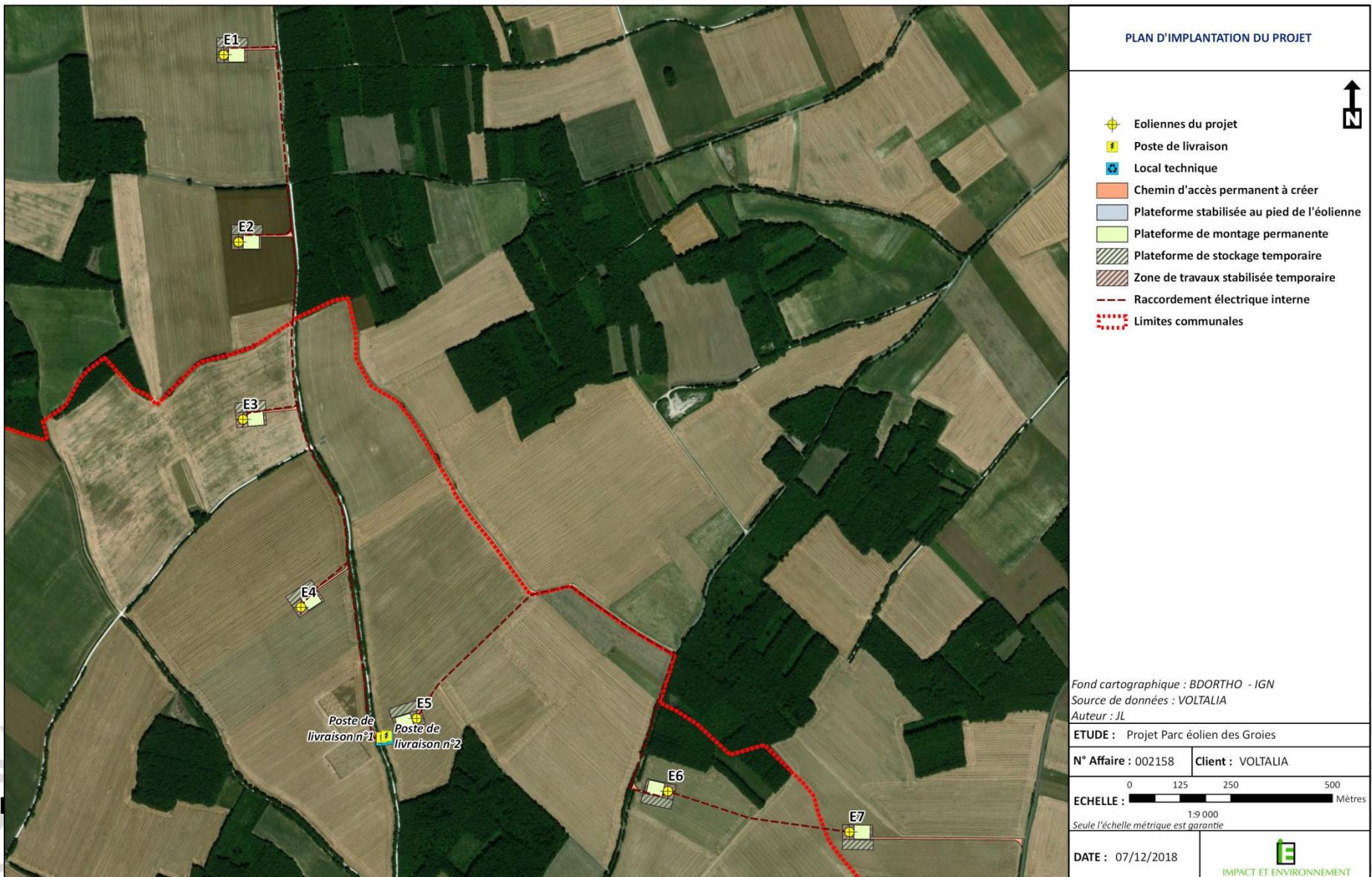
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Présentation

- Société : **VOLTALIA**
- Nombre d'éoliennes : **7**
- Nombre de postes de livraison : **2**
- Puissance d'une éolienne : **3,6 MW (pour E1 à E4), 3,9 MW (pour E5 à E7)**
- Puissance totale du parc : **26,1 MW**
- Hauteur du mât : **97 m (pour E1 à E4), 112 m (pour E5 à E7)**
- Hauteur en bout de pale : **164,9 m (pour E1 à E4), 179,9 m (pour E5 à E7)**
- Diamètre du rotor : **131 m**
- Production totale prévisible pour le parc : **70,5 GWh/an**

Parc éolien de Villemain et Loubillé : Présentation



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Présentation





Parc éolien de Villemain et Loubillé : Distances

➤ Rappels du guide éolien :

- Habitations : (Hmâtx6 ou) **800m minimum**
- Monuments historiques : (Hmâtx10 ou) **1300m minimum**

➤ Ce que prévoit le projet :

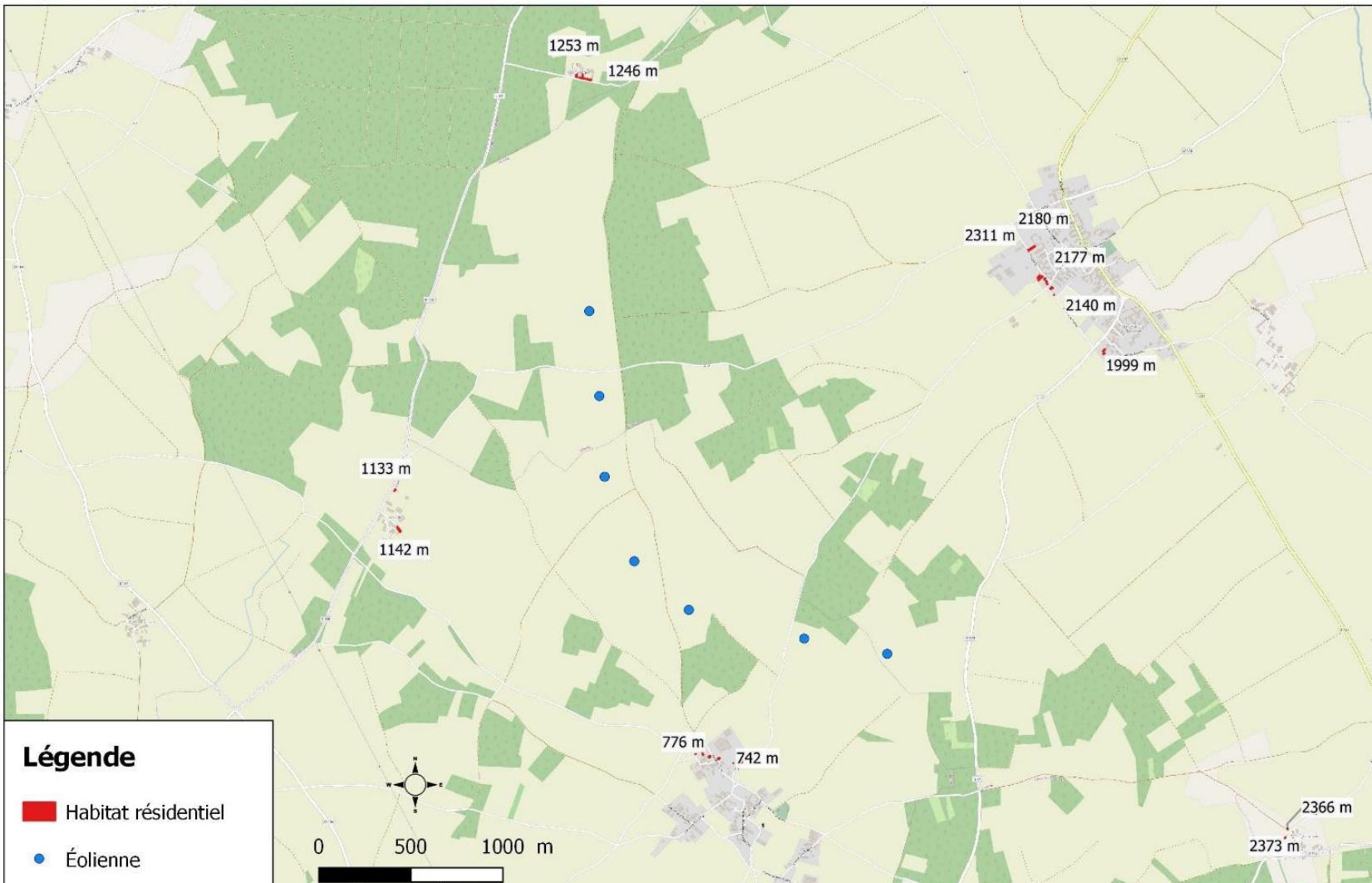
- Habitations : 742 m de la 1^{ère} maison du bourg de Villemain
1133 m de la 1^{ère} maison de La Caille (Villemain)
1246 m de la 1^{ère} maison de Les Granges (Loubigné)
1999 m de la 1^{ère} maison du bourg de Loubillé
- Monuments historiques : à plus de 5 km de l'éolienne la plus proche

Parc éolien de Villemain et Loubillé : Distances

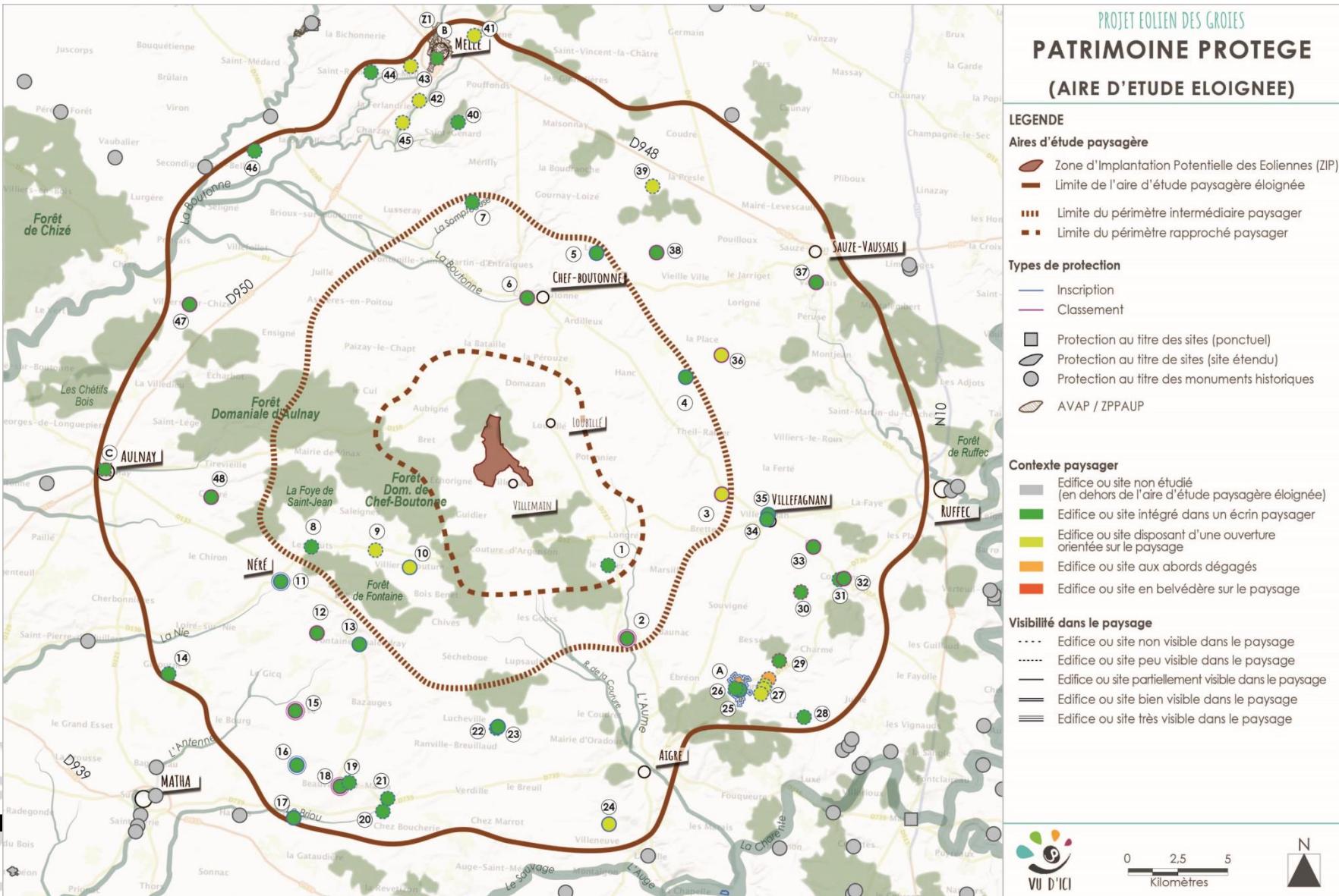
Habitat résidentiel et distance aux éoliennes

Projet éolien de Villemain

voltalia
SOLAIRE • ÉOLIEN • HYDRO • BIOMASSE



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Distances

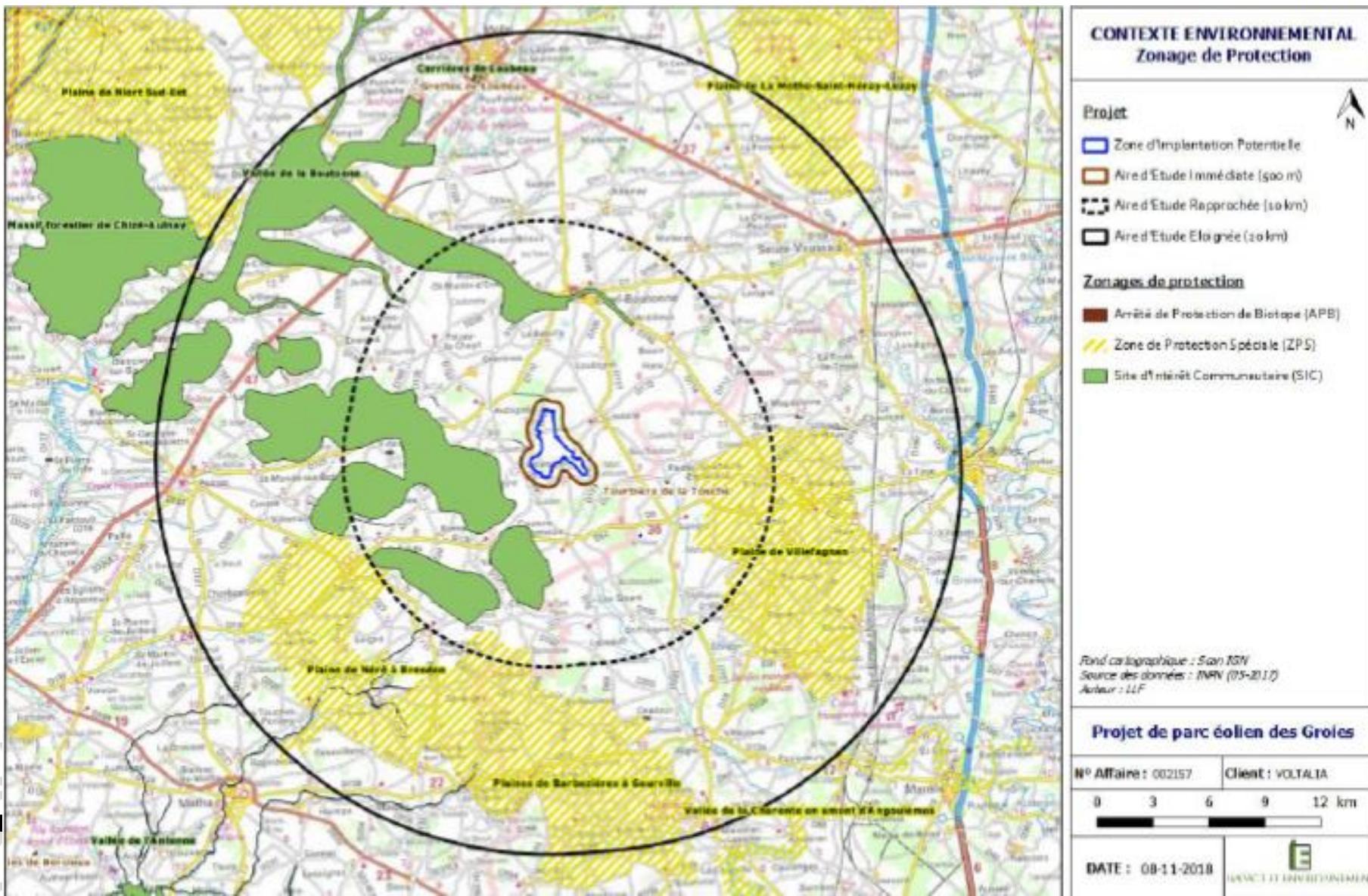




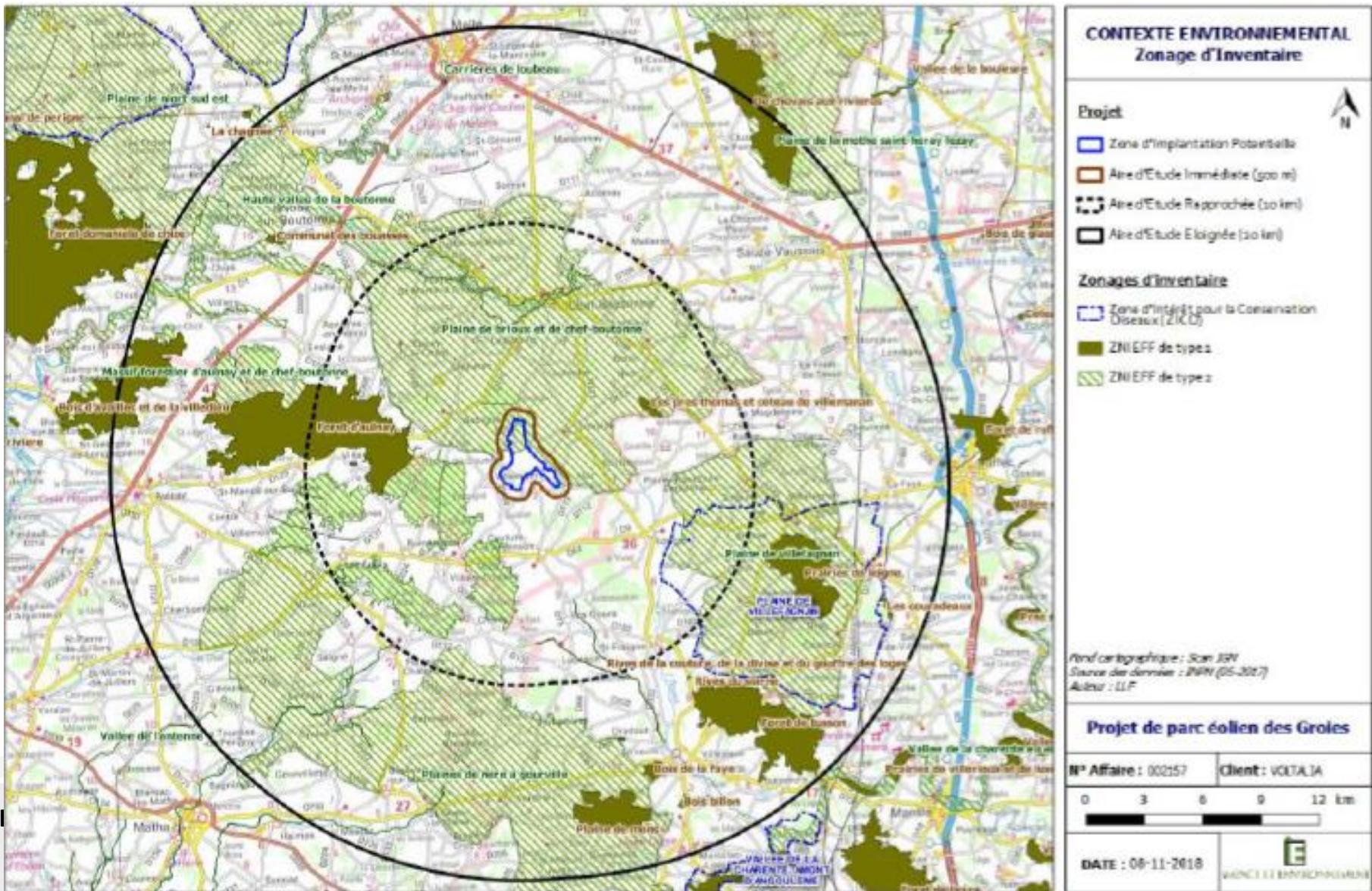
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Environnement

- **Natura 2000** : 4 ZSC et 5 ZPS dans un rayon de 20 km, dont :
 - A 1,8 km du « Massif forestier de Chizé-Aulnay »
 - A 5 km de la « Vallée de la Boutonne »
 - A 5,5 km de « Plaine de Villefagnan »
 - A 10,2 km de « Plaines de Barbezières à Gourville »
- **ZNIEFF Type 1** : 15 dans un rayon de 20 km, dont :
 - A 4,5 km de « Forêt d'Aulnay »
- **ZNIEFF Type 2** : 10 dans un rayon de 20 km, dont :
 - Au sein de « Plaine de Brioux et de Chez-Boutonne »
 - A 1,7 km de « Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne »
 - A 4,7 km de « Haute Vallée de la Boutonne »
- **ZICO** : 1 ZICO dans un rayon de 20 km
- **Trame verte et bleue** : éoliennes les plus au nord au sein d'un réservoir de biodiversité
- **Hors zone humide**

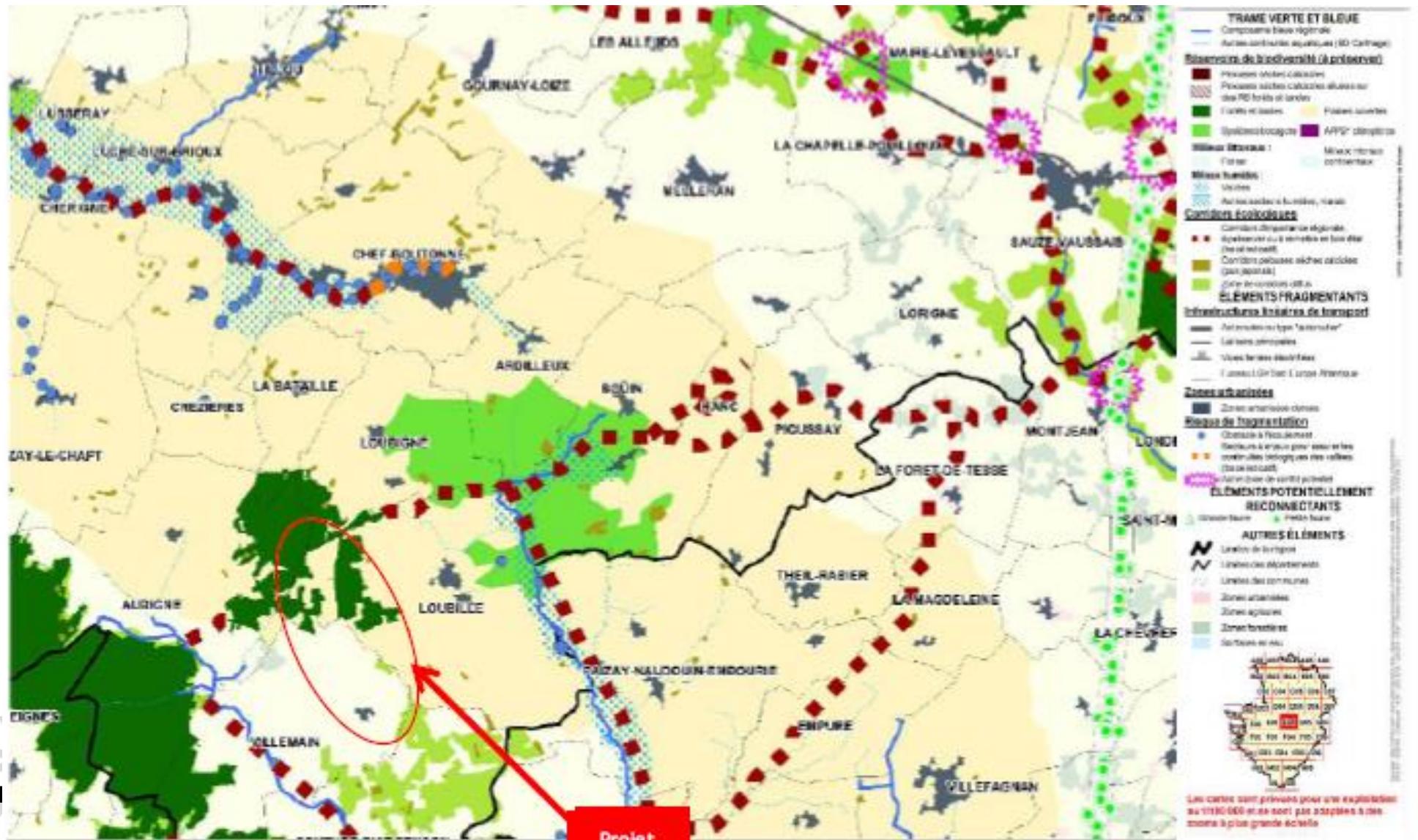
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Environnement



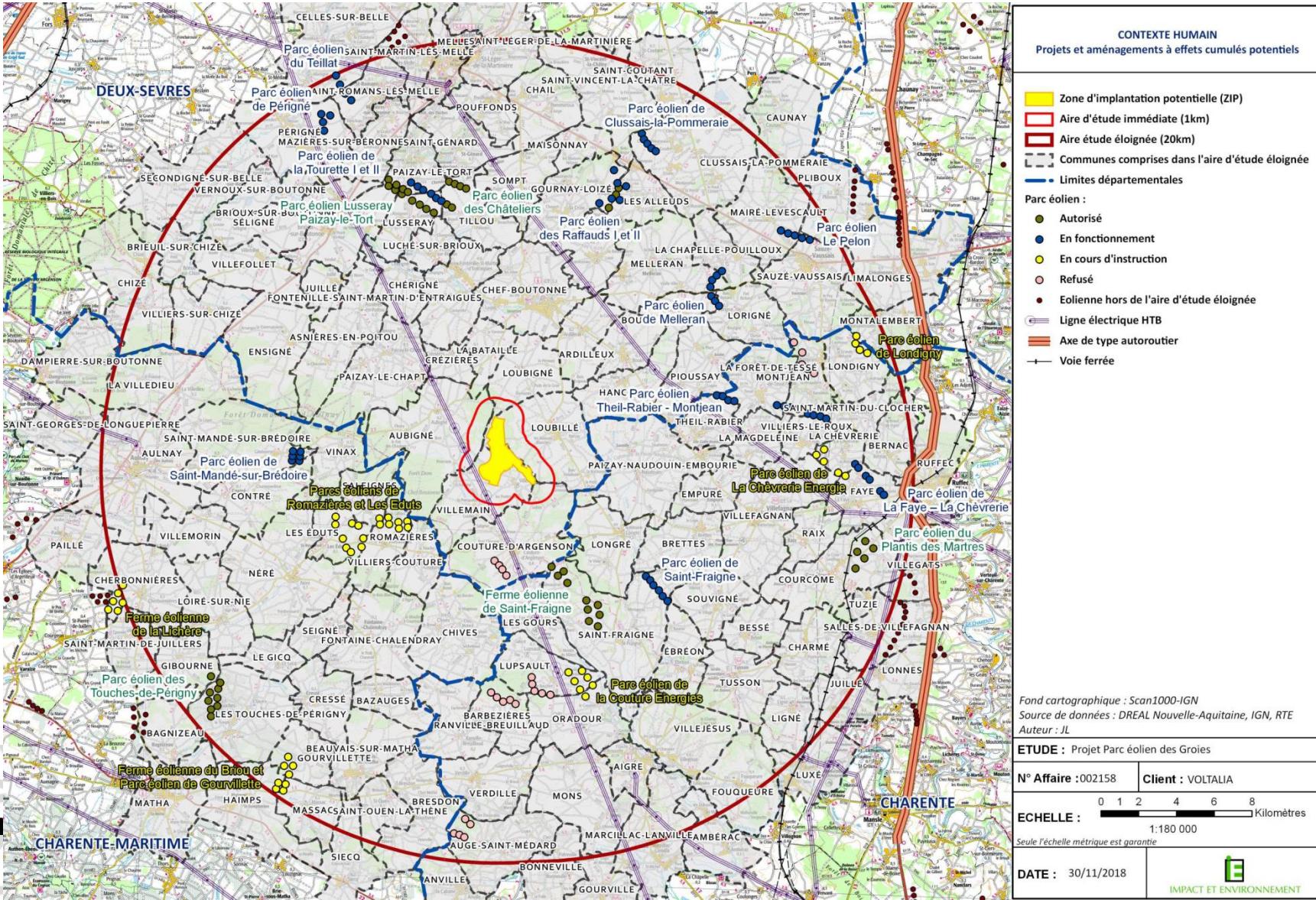
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Environnement



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Environnement

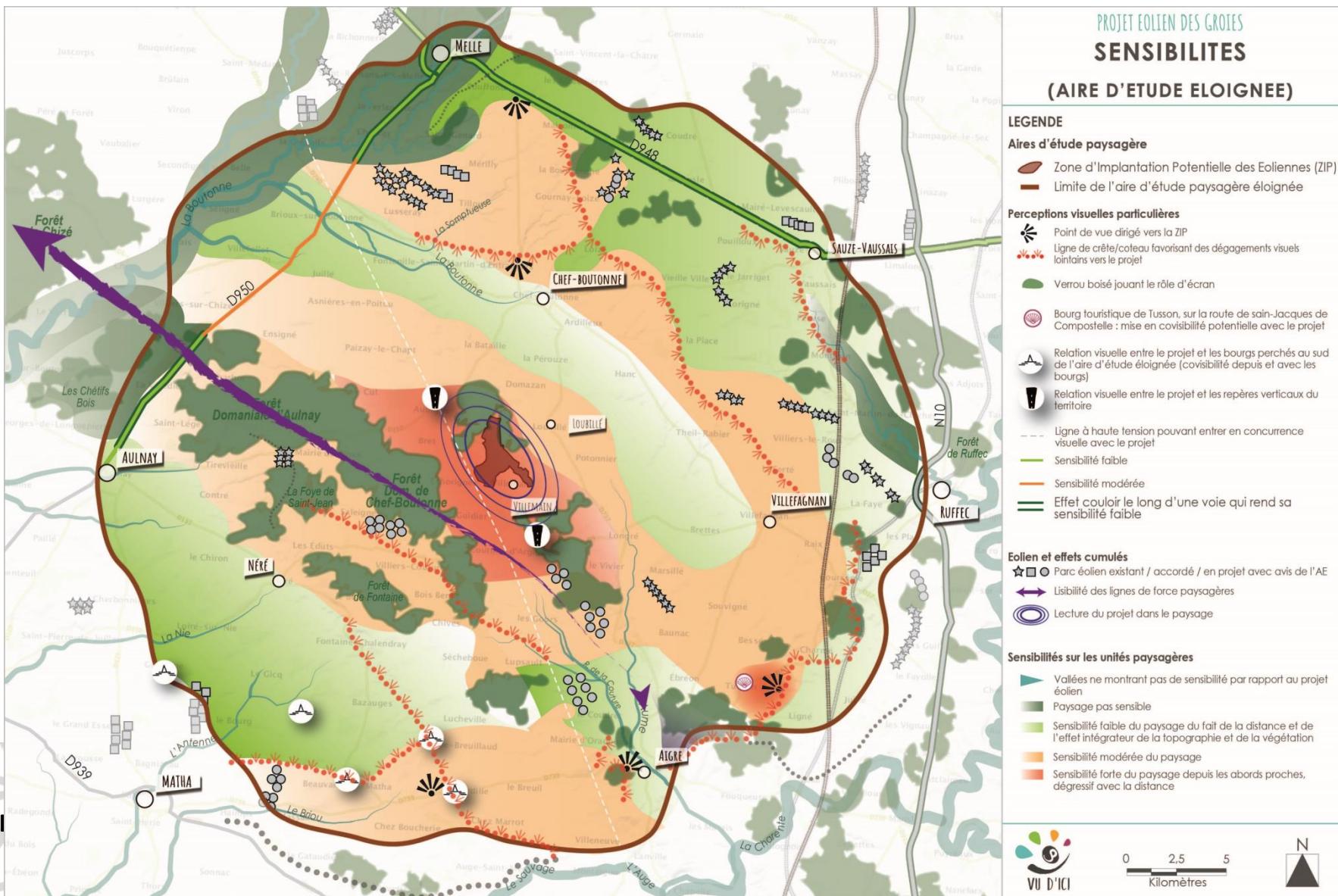


Parc éolien de Villemain et Loubillé : Cumul

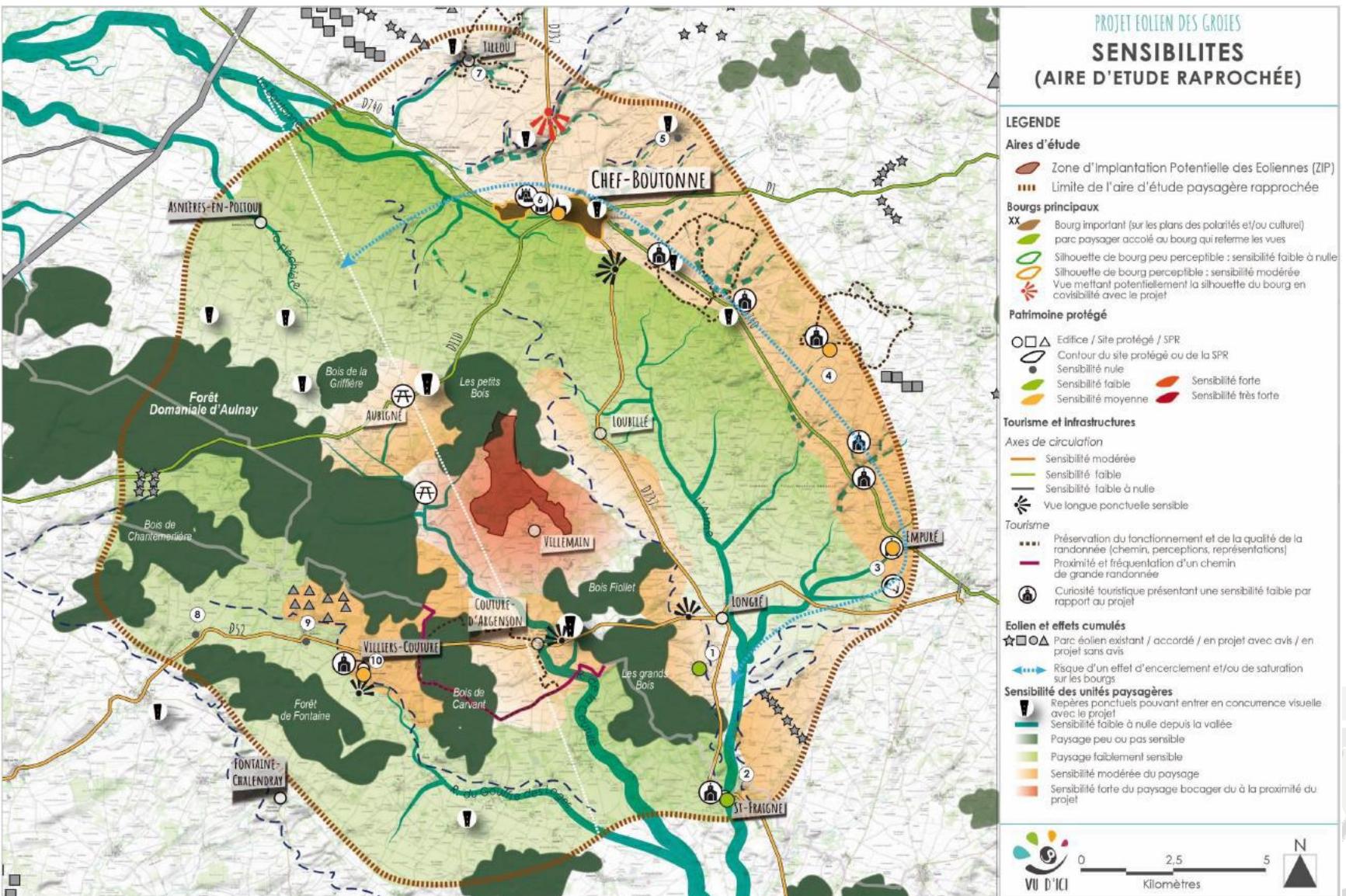


Parc éolien de Villemain et Loubillé : Sensibilités

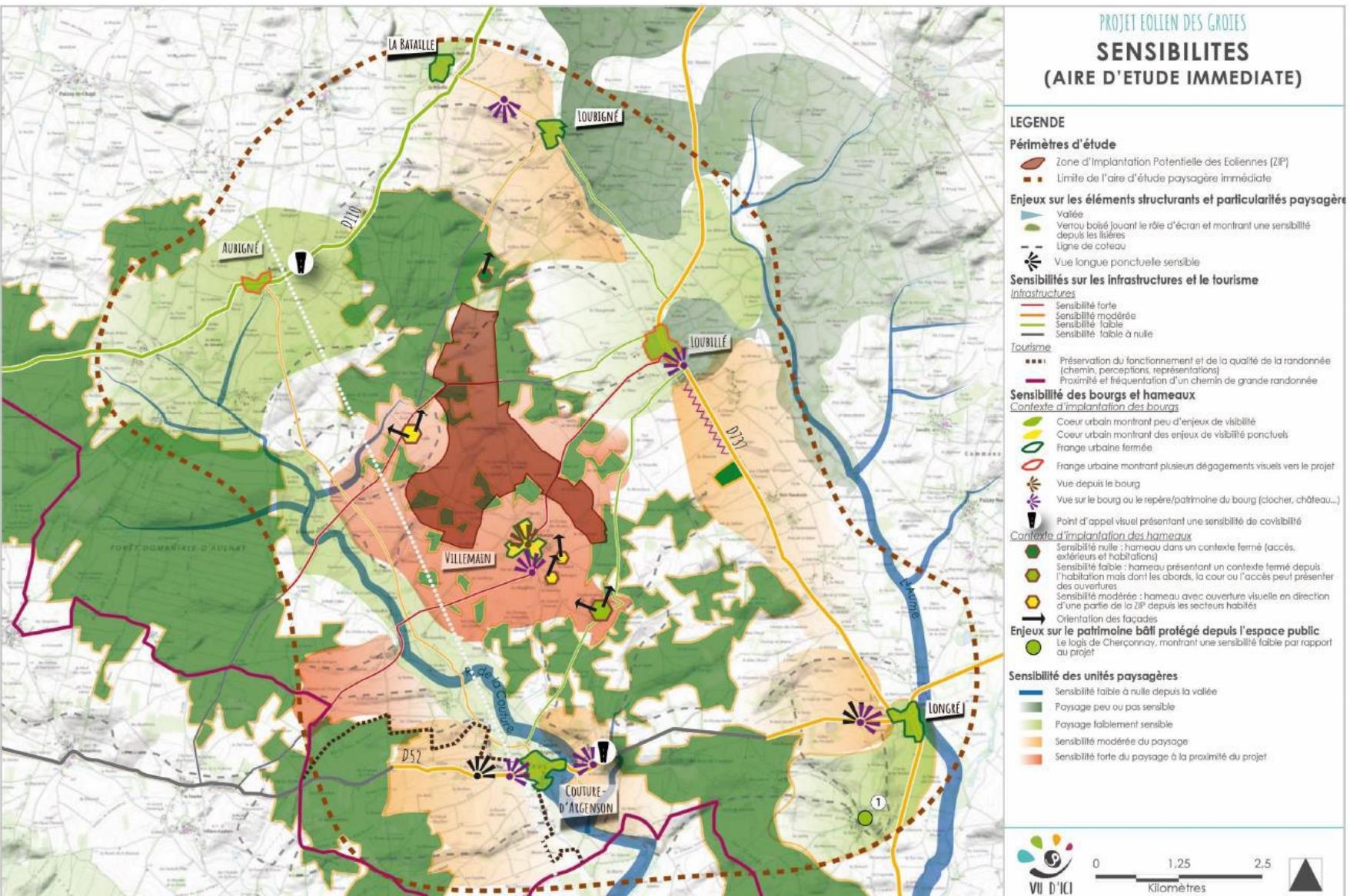
Commission Urbaine



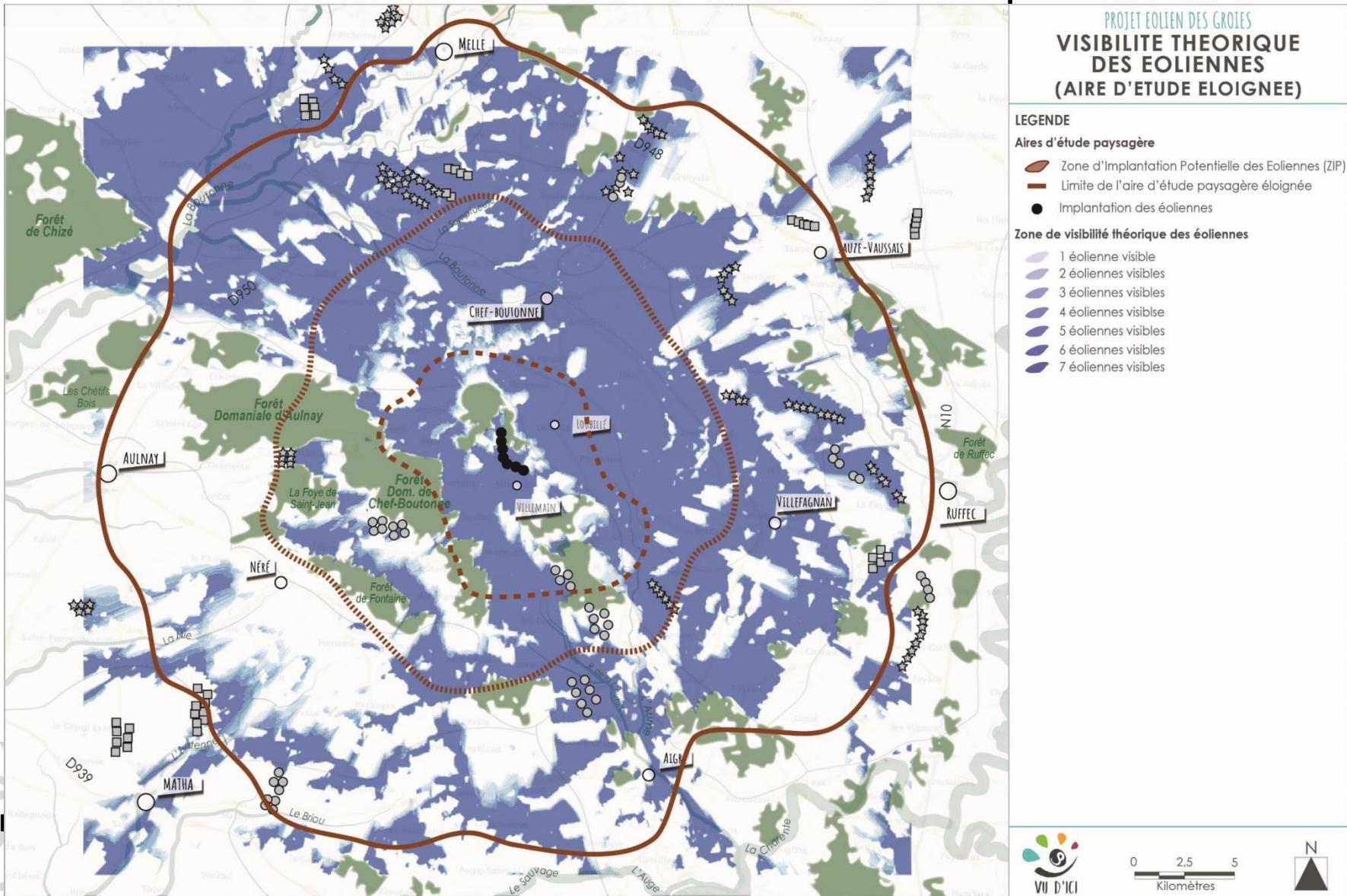
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Sensibilités



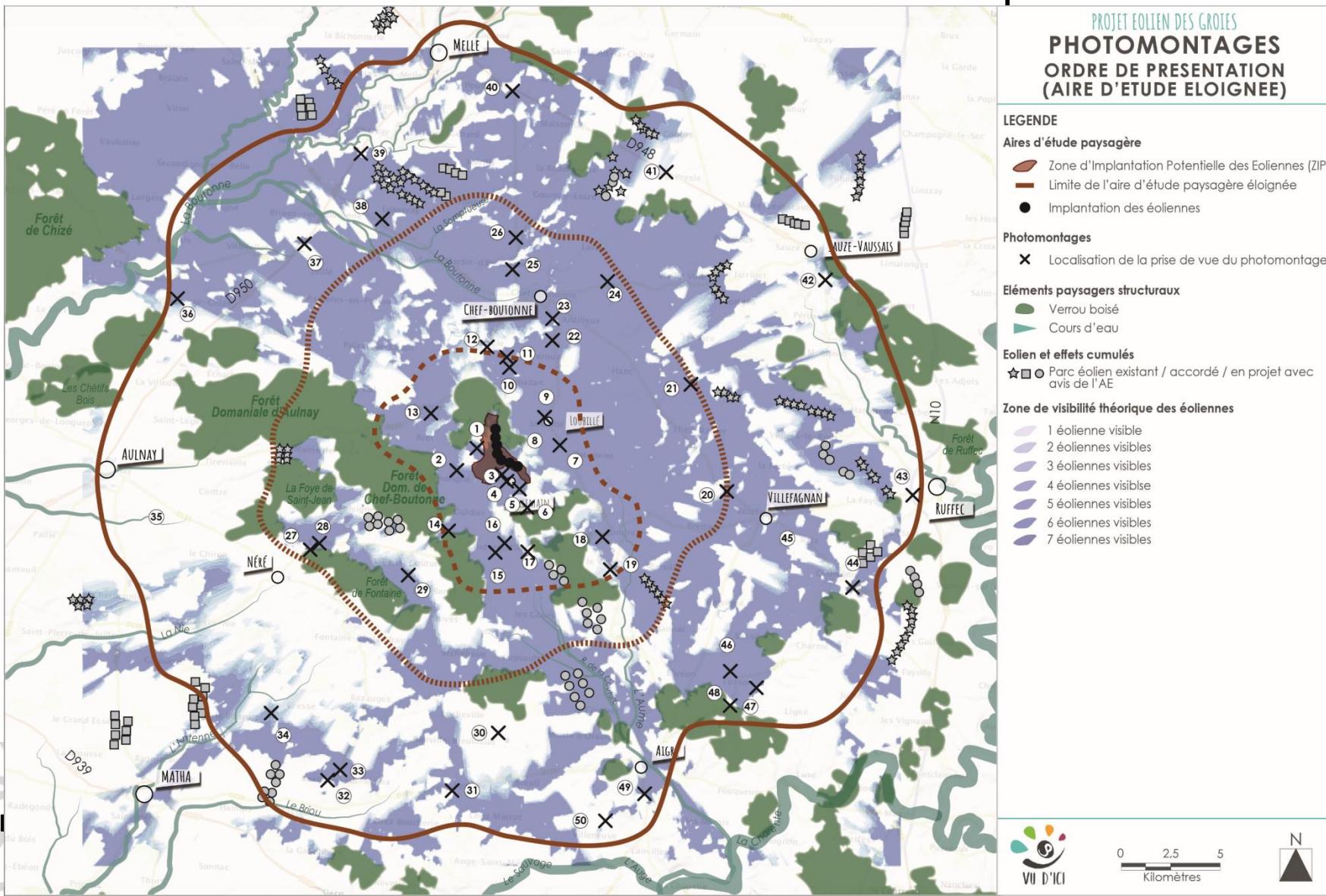
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Sensibilités



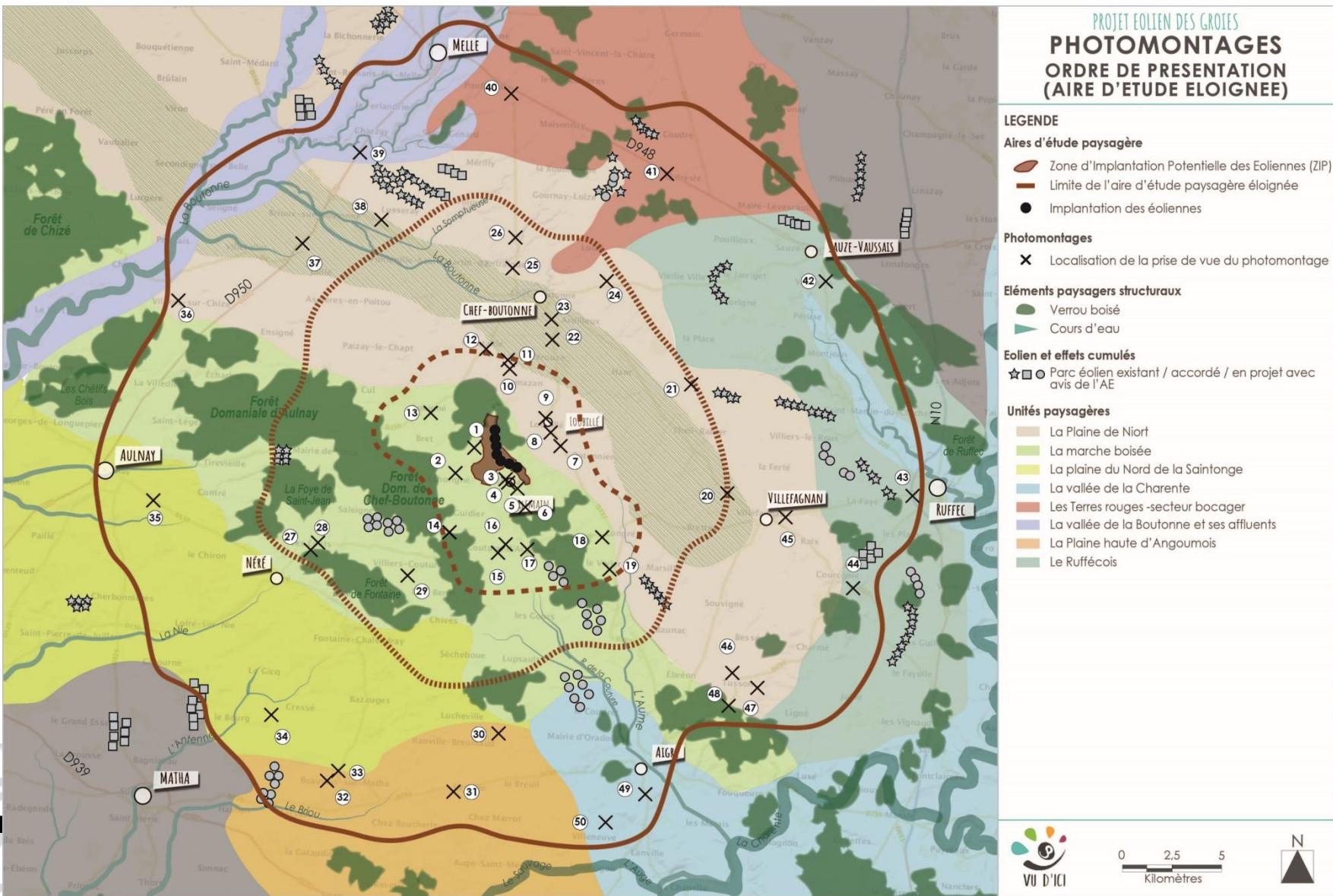
Parc éolien de Villemain et Loubillé : Impact visuel



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Impact visuel



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Insertion





Parc éolien de Villemain et Loubillé : Insertion

Légende :

- Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles
- - - Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs existants

- 1** Parc de Saint Fraigne
- 2** Parc de Saint Mande-sur-Bredoire
- 3** Parc de La Tourette
- 4** Parc des Raffauds
- 5** Parc de Clussais La Pommeraye
- 6** Parc de Melleran-Hanc-Lorigné La Chapelle Pouilloux
- 7** Parc de Montjean
- 8** Parc de La Faye
- 9** Parc de Theil Rabier

Parcs accordés ou en instruction

- A** Parc de Courcôme
- B** Parc des Touches de Perigny Gibourne
- C** Parc des Châteliers
- D** Parc Le Pelon
- E** Ferme éolienne de Romazières
- F** Extention du Parc des Raffauds
- G** Parc de La Chevrière
- H** Parc de Villegats
- I** Parc de La couture
- J** Parc de Saint Fraigne Volkswind
- K** Parc de Gourville

Vue 1 : Depuis l'accès au hameau de la Caille

Particularité : Aire d'étude immédiate, sortie de boisement, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence forte
- Visibilité forte du projet depuis l'entrée du hameau;
- Rendu cohérent des 4 éoliennes les plus à gauche, suivant une ligne homogène. Celles à droite forme un groupe hétérogène, moins lisible;
- Présence d'un effet de comparaison d'échelle fort entre les trois éoliennes à gauche et le boisement. Cet effet est réduit pour les 4 à droite;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé nul avec les autres parcs et projets.

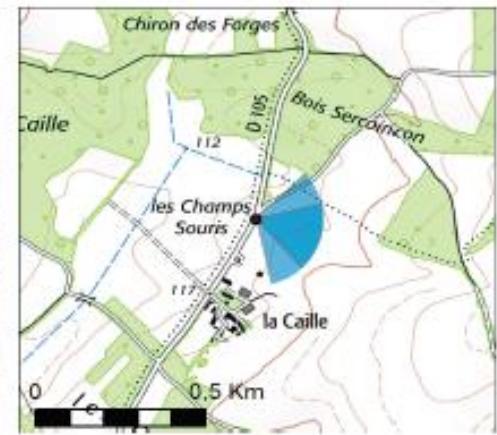
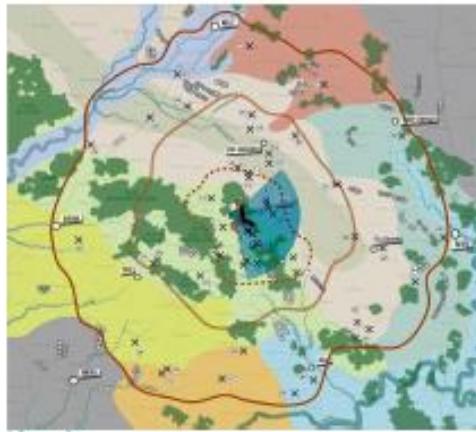
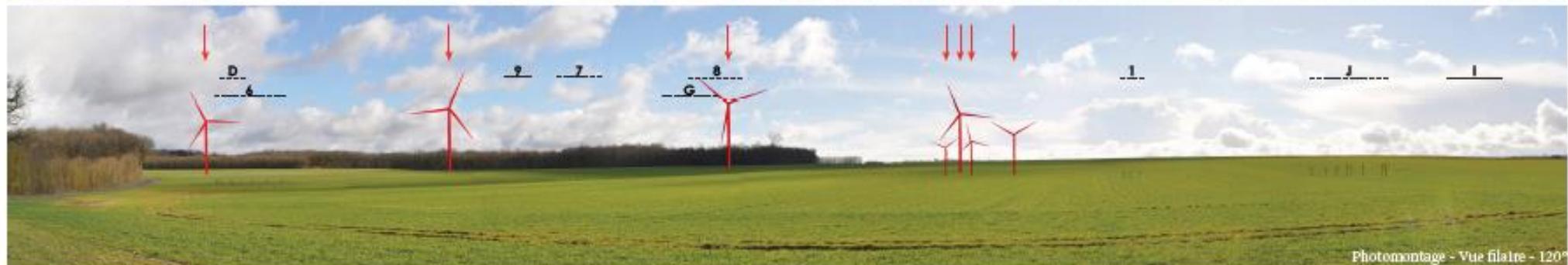
Photographie :

Azimut : 133°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Vue 4 : Depuis le cœur du bourg de Villemain

Particularité : Aire d'étude immédiate, cœur de bourg, vue riveraine, effets cumulés, vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence forte
- Visibilité forte du projet depuis le centre du village avec 6 éoliennes visibles sur les 7. À l'exception de celle la plus à droite, les éoliennes bénéficient toutes d'une assise végétale qui permet de dissimuler une partie du mât et de mieux les intégrer dans le paysage;
- Rendu cohérent des éoliennes selon deux lignes disposées sur deux plans : celle en avant de 3 machines montre un profil régulier, l'autre, en arrière, s'affiche plutôt sous la forme d'une ligne décroissante. Cette dernière est toutefois peu visible dans le paysage, les machines étant en grande partie masquées par le bâti ou la végétation;
- Présence d'un effet de comparaison d'échelle fort entre les trois éoliennes les plus à droite et les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé nul avec les autres parcs et projets.

Photographie :

Azimut : 359°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Éoliennes :

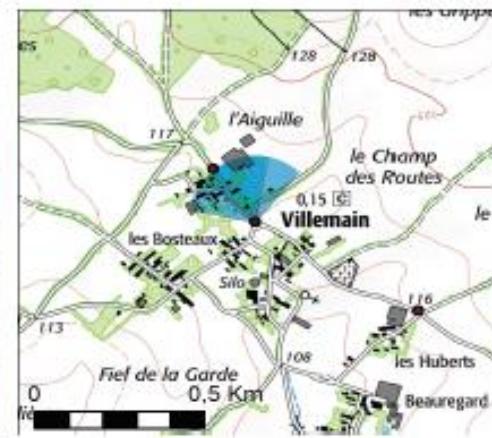
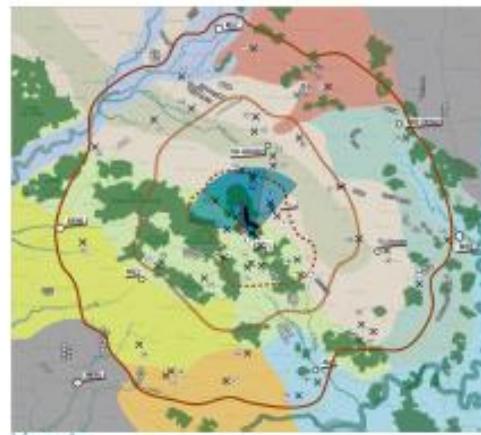
Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 164,5 m

Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 0,86 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,67 km

Nombre d'éoliennes visibles : 6



Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue 5 : Depuis l'entrée sud-est du bourg de Villemain

Particularité : Aire d'étude immédiate, entrée de bourg, vue riveraine au niveau de l'accès aux hameaux des Huberts, de Beauregard et des Pontreaux, vue statique et dynamique.

Commentaire :

- Incidence forte
- Visibilité forte de l'ensemble du projet. Les éoliennes bénéficient toutes d'une assise végétale qui permet de dissimuler une partie du mât et de mieux les intégrer dans le paysage;
- Rendu cohérent des éoliennes selon deux lignes disposées sur deux plans : celle en avant de 3 machines montre un profil régulier, l'autre, en arrière, s'affiche plutôt sous la forme d'une ligne décroissante. Cette dernière est toutefois moins visible dans le paysage, les machines étant en grande partie masquées par la végétation;
- Présence d'un effet de comparaison d'échelle fort entre les trois éoliennes en avant et les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé nul avec les autres parcs et projets.

Photographie :

Azimut : 22°

Champ : 120°

Focale : 50 mm.

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 164,5 m

Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 1,03 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,09 km

Nombre d'éoliennes visibles : 7

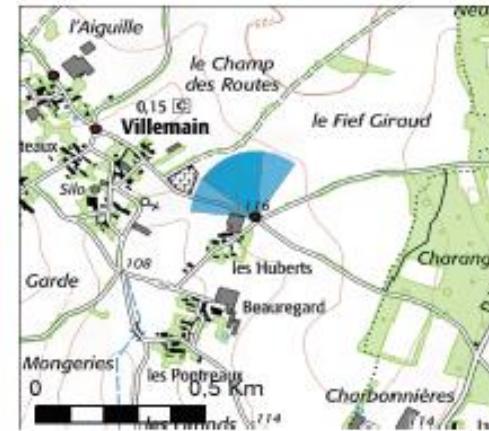
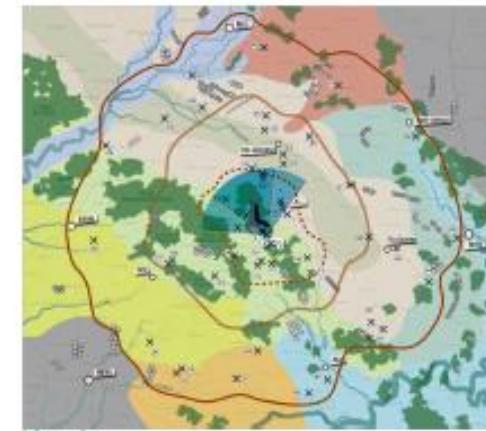
Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filaire - 120°



Vue 7 : Depuis l'entrée du bourg de Loubillé

Particularité : Aire d'étude immédiate, entrée de bourg, vue riveraine, axe fréquenté, effets cumulés, vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence modérée
- Visibilité des machines dans leur ensemble à l'exception de celle la plus à gauche, dont seules les pales seront perceptibles dans le paysage;
- Rendu qualitatif, cohérent et lisible de l'ensemble du projet selon une ligne régulière et homogène;
- Présence d'un effet de comparaison d'échelle modéré avec les éléments paysagers existants, notamment la silhouette des boisements;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé nul avec les autres parcs et projets.

Photographie :

Azimut : 271°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

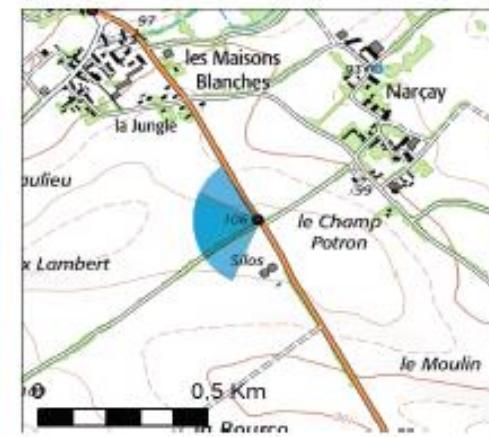
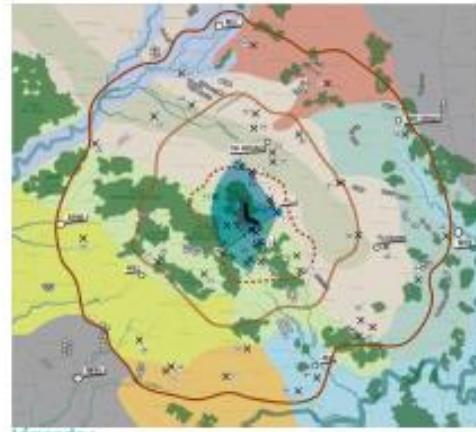
Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filaire - 120°



Vue 30 : Depuis la D75, en entrée du bourg de la Barbezière

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, effets cumulés, covisibilité avec un élément protégé (église [23]), covisibilité avec la silhouette du bourg, vue dynamique

Commentaire :

- Incidence et covisibilité nulle avec l'élément protégé nulle due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation;
- Pas d'effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 9°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Éoliennes :

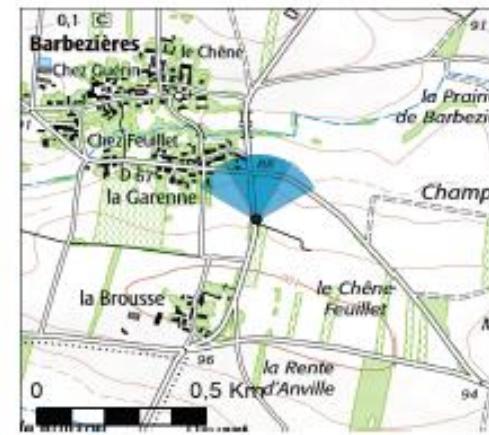
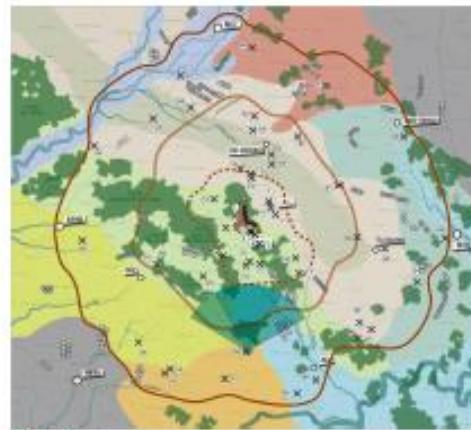
Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 164,5 m

Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 13,59 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 15,44 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Photomontage réalisé par Vu d'ici



Vue 31 : Depuis la D739

Particularité : Aire d'étude éloignée, axe fréquenté, effets cumulés, limite d'aire d'étude, sortie de bourg, vue dynamique

Commentaire :

- Incidence faible
- Visibilité de l'ensemble des éoliennes du projet selon une ligne irrégulière soulignant l'horizon formé par l'assise boisée de la ligne de crête;
- Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé faible avec les autres projets : la lisibilité du contexte éolien est conservée du fait d'un rendu similaire et d'un espace de respiration suffisant entre les parcs pour permettre de les identifier.

Photographie :

Azimut : 25°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 164,5 m

Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 16,90 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 18,54 km

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filtre - 120°

Vue 43 : Depuis la D740, en sortie de Ruffec

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe très fréquenté, point haut, limite d'aire d'étude, sortie de ville, vue dynamique.

Commentaire :

- * Incidence et covisibilité nulle avec l'élément protégé nulle due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation;
- * Pas d'effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 266°

Champ : 120°

Focale : 50 mm.

Éoliennes :

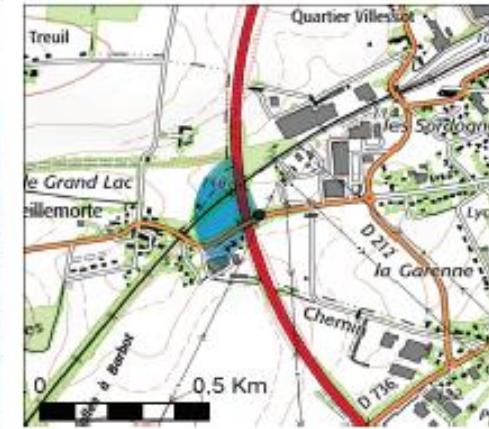
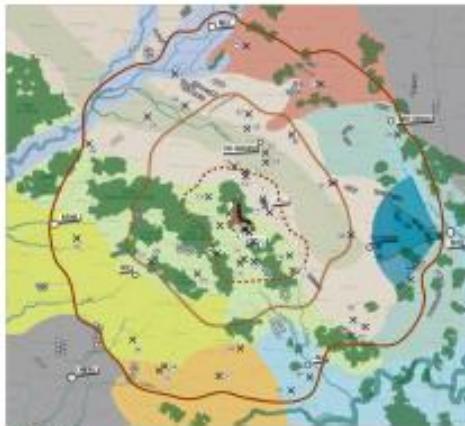
Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 164,5 m

Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 19,84 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 21,58 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue 44 : Depuis la D27, en entrée du bourg de Courcôme

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe très fréquenté, point haut, Paysage du Ruffécois, limite d'aire d'étude, entrée de bourg, covisibilité avec le patrimoine protégé de Courcôme (32), vue dynamique

Commentaire :

- * Incidence faible
- * Visibilité partielle des éoliennes du projet selon une ligne irrégulière soulignant l'horizon formé par l'assise bâtie du bourg de Courcôme : quatre, à gauche sont visibles au tiers sous une forme très compacte, seules les pales dépassent pour les autres machines, plus faiblement perceptibles;
- * Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- * Échelle et couverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- * Covisibilité faible et indirecte avec l'église du bourg de Courcôme, qui reste l'élément repère principal dans le paysage. Les trois éoliennes les plus à gauche visibles au tiers s'inscrivent comme un point d'appel secondaire;
- * Effet cumulé très faible avec les autres projets : la lisibilité du contexte éolien est conservée du fait d'un rendu similaire et d'un espace de respiration suffisant entre les parcs pour permettre de les identifier.

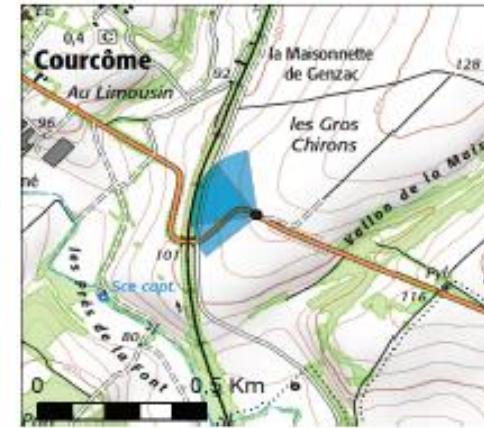
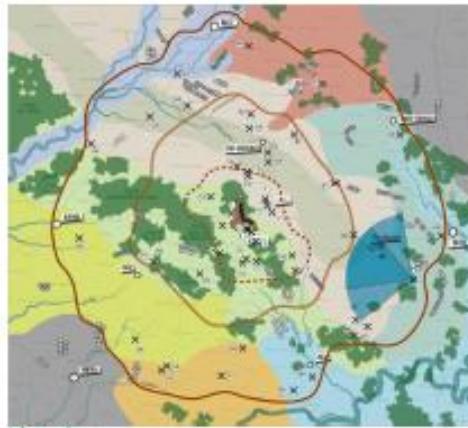
Photographie :

Azimut : 290°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue 46 : Depuis la D61 en sortie du bourg de Tusson

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe secondaire, point haut, limite d'aire d'étude, sortie de bourg, covisibilité depuis un site protégé (A), vue statique et dynamique.

Commentaire :

- Incidence faible
- Visibilité au tiers de l'ensemble des éoliennes du projet selon trois groupes de deux machines et une isolée à droite (double ligne irrégulière) soulignant l'horizon formé par l'assise boisée de la ligne de crête;
- Rendu du projet lisible et équilibré dans le paysage malgré les superpositions de machines;
- Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;

Effet cumulé faible avec les autres projets : la lisibilité du contexte éolien est conservée du fait d'un espace de respiration suffisant entre les parcs pour permettre de les identifier et d'une taille perçue de machine très différente entre le projet et le parc de Saint-Fraigne.

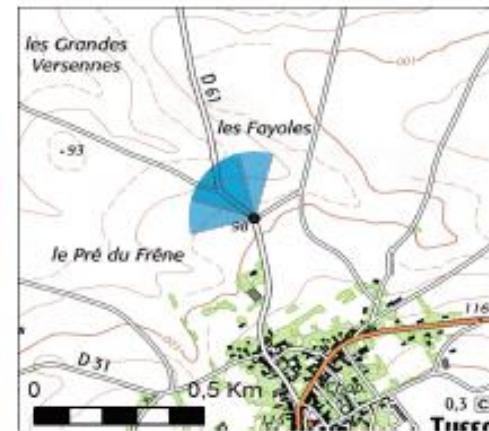
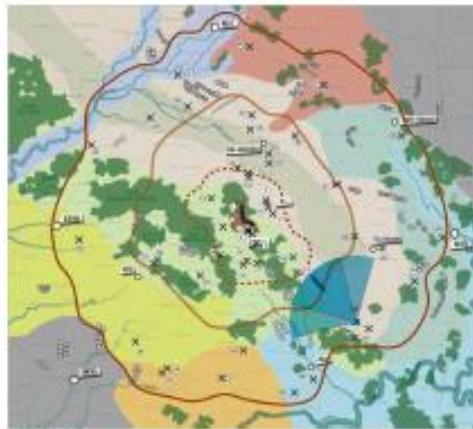
Photographie :

Azimut : 312°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue 47 : Depuis les tumulus, au sud-est de Tusson (27)

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, point haut, limite d'aire d'étude, covisibilité avec un site protégé (A) et un élément patrimonial protégé (25), covisibilité depuis un élément patrimonial (27), vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence modérée
- Visibilité au tiers de l'ensemble des éoliennes du projet selon trois groupes de deux machines et une isolée à droite (double ligne irrégulière) soulignant l'horizon formé par l'assise boisée de la ligne de crête;
- Rendu du projet lisible et équilibré dans le paysage malgré les superpositions de machines;
- Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé modéré avec les autres projets : une superposition du projet avec le parc de Saint-Fraigne est à noter. Toutefois, la lisibilité du contexte éolien est conservée du fait d'une taille perçue de machine très différente entre le projet et le parc de Saint-Fraigne et d'un espace de respiration suffisant entre le projet et les autres parcs.

Photographie :

Azimut : 317°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 164,5 m

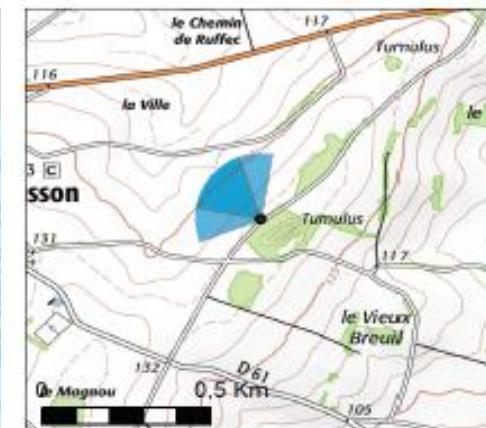
Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotatif 131 m, Hauteur totale 179,5 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 16,31 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 18,75 km

Nombre d'éoliennes visibles : 7

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Vue 48 : Depuis la D736, en entrée du bourg de Tusson

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe fréquenté, point haut, limite d'aire d'étude, sortie de bourg, covisibilité avec un site protégé (A) et un élément patrimonial protégé (25), vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence et covisibilité nulle avec l'élément protégé nulle due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation;
- Pas d'effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 345°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

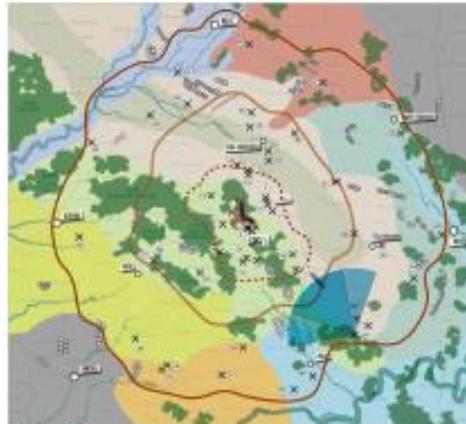
Photomontages réalisés par Vu d'Ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filaire - 120°



Vue 49 : Depuis la D756, en entrée du bourg d'Aigre

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe fréquenté, point haut, limite d'aire d'étude, vallée de la Charente, entrée de bourg, vue statique et dynamique

Commentaire :

- Incidence modérée
- Visibilité de l'ensemble des éoliennes du projet selon une ligne irrégulière soulignant l'horizon formé par le coteau de la vallée et l'assise végétale de la marche boisée;
- Rendu du projet lisible;
- Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé modéré avec les autres projets: une superposition du projet avec le projet de Volkswind-Saint-Fraigne est à noter. Même si la taille perçue de machine est très différente entre le projet et le projet de Volkswind-Saint-Fraigne, une légère perte de lisibilité du contexte éolien est constatée. Vis-à-vis des autres projets et parcs, un espace de respiration suffisant est conservé, permettant une lecture claire des différents éléments.

Photographie :

Azimut : 345°

Champ : 120°

Focale : 50 mm

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filaire - 120°



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Principales mesures

➤ **Principales mesures de réduction :**

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauve-souris sont les plus actives
- Bridage acoustique d'une ou plusieurs machines selon la vitesse du vent

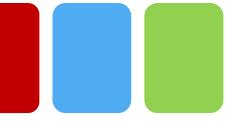
➤ **Principales mesures de compensation et d'accompagnement :**

- Replantation de 291 mètres de haies (représentant le triple de la longueur supprimée)
- Prévention de la dissémination des Espèces Exotiques Envahissantes
- Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et de la flore
- Suivi de l'activité et de la mortalité des chauves-souris et de l'avifaune
- Protection des nichées de busard



Parc éolien de Villemain et Loubillé : Divers

- **Concertation :**
 - Distribution de bulletins d'information
 - Organisation d'une permanence en mars 2018
 - Organisation de réunions publiques
 - Habitants interrogés (75% d'avis favorables)
- **Avis favorable des communes**
- **Démantèlement** : conforme à la réglementation en vigueur
- **Financement local** : aucun élément trouvé
- **Retombées fiscales locales** : hors CDC, donc pas de retombées fiscales pour notre territoire
- **Entreprise de maintenance** : Nordex (implantée sur la zone des Coteaux à Vars)



2. Etat d'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



3. Périmètres délimités des abords des monuments historiques et PLUi



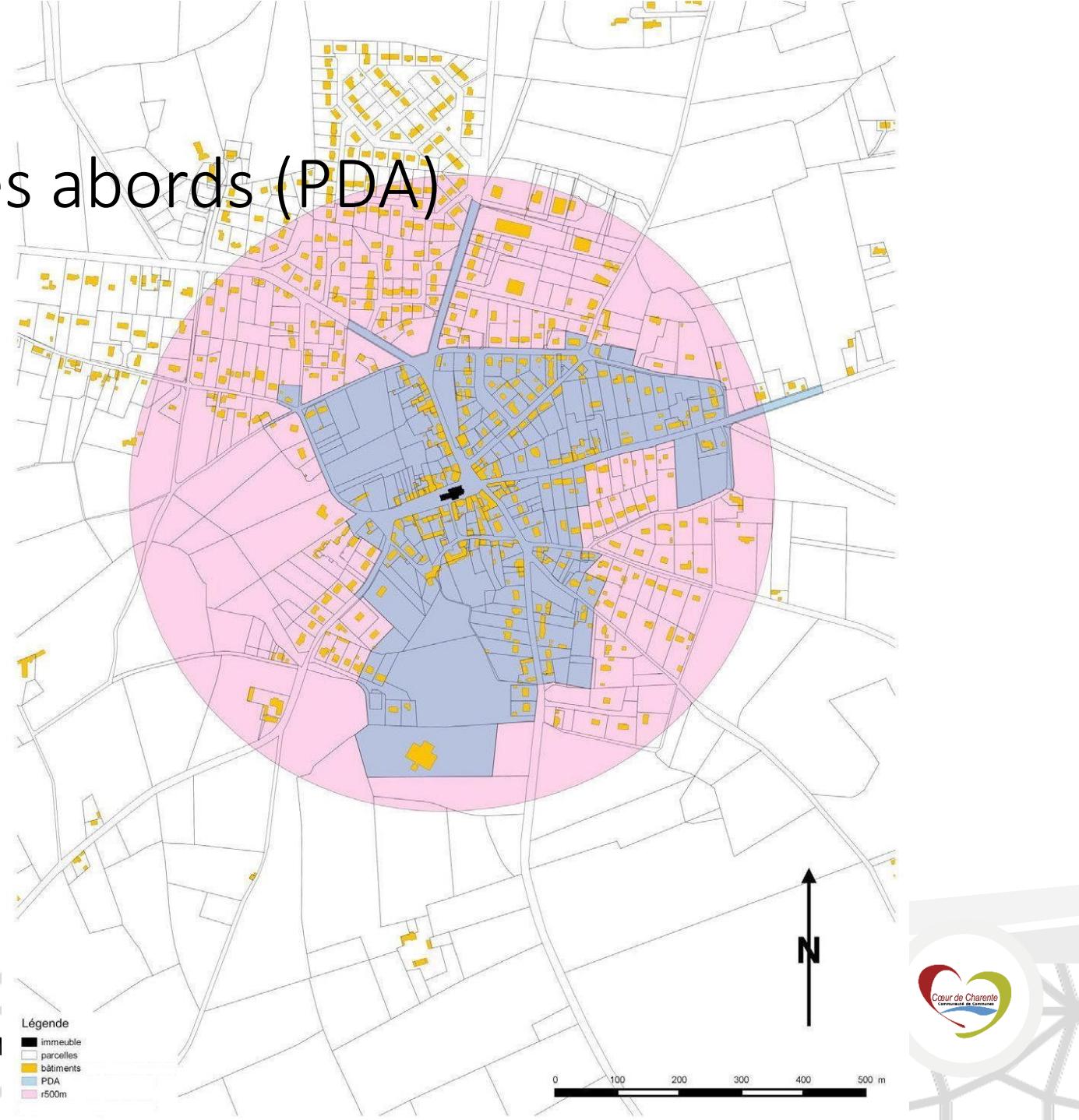
Périmètres délimités des abords (PDA)

- **Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) :**
 - promulguée le 08/07/2016
 - modifie la définition et la gestion des abords de monuments historiques
 - **permet la transformation du rayon des 500m actuels autour d'un monument historique en périmètre délimité des abords (PDA)**
- **Code du Patrimoine** : article L621-30 à L621-32 et R621-92 à R621-96-17
- **Les abords** protègent les immeubles qui forment avec un monument historique un **ensemble cohérent** ou qui sont **susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur**
- **Avis conforme de l'ABF :**
 - **au sein du rayon des 500m : principe de co-visibilité**
 - **dans un PDA : sur la totalité des travaux**



Périmètres délimités des abords (PDA)

- PDA généralement plus restreint que rayon des 500m
- Délimitation se fait en concertation entre l'ABF, la CDC et la commune
- Enquête publique permet d'associer et de recueillir les observations des habitants
- Propriétaire du monument historique consulté
- Préfet de Région prend la décision de création



Périmètres délimités des abords (PDA)

Exemple à ALLOUE

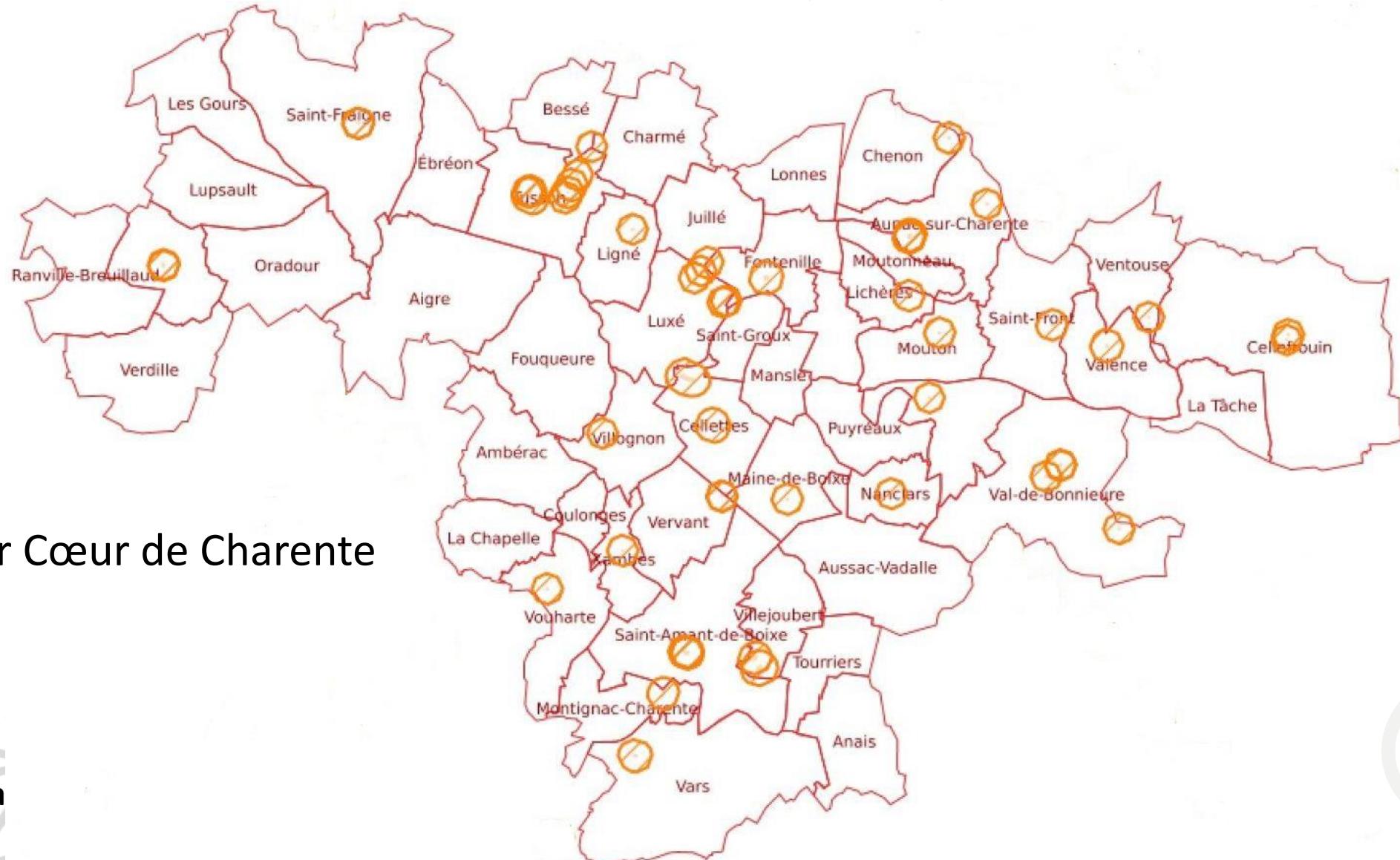


Commission Urbanisme

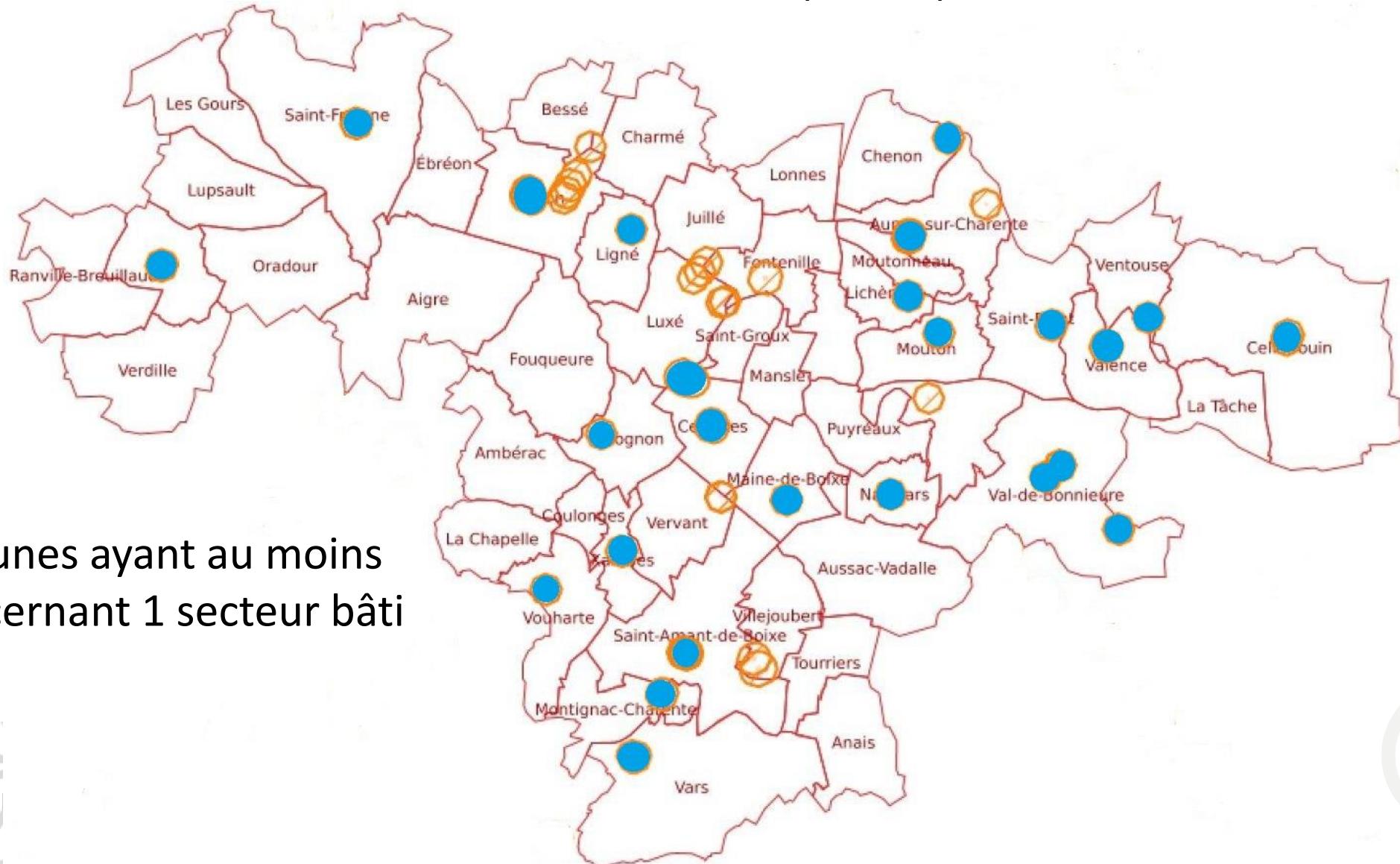
Superposition de l'actuel disposition de protection des monuments historiques en vigueur en rouge et
Proposition de périmètre délimité des abords PDA en bleu.



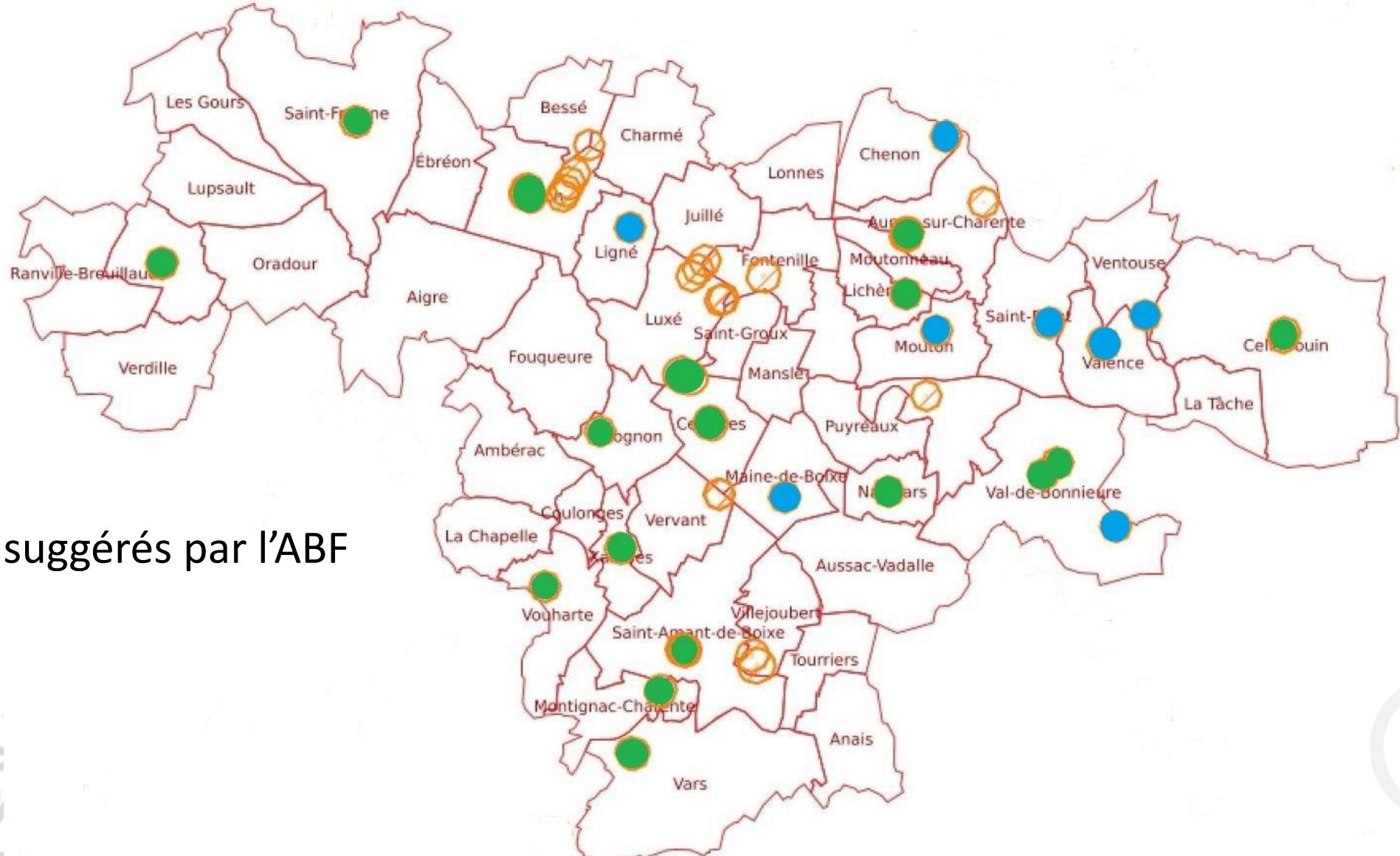
Périmètres délimités des abords (PDA)



Périmètres délimités des abords (PDA)



Périmètres délimités des abords (PDA)





4. Questions diverses



Questions diverses :

- Prochain COPIL PLUi :
 - Mardi 08/12/2020 – 18h – Salle des fêtes de Tourriers
- PLUi - Permanences communales :
 - Lundi 14/12/2020 – Salle Casino à St Amant-de-Boixe
 - Mardi 15/12/2020 – Salle des fêtes d'Aigre
 - Lundi 11/01/2021 – Salle Pierre Ramblière de Mansle